

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Convocation du 5 septembre 2017
Affichée le 5 septembre 2017

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, MEYER Bruno, WEISS Bernard, VETTER Bernard, KLEINCLAUSS Joseph (arrivé au point 5), GAILLARD Stéphane, CRIQUI Marc, WENDLING Nadine, ARON Estelle, KLEIN Marcel, FRITZ Michèle, BECK Isabelle.

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, MARTZLOFF Christian (a donné procuration à Jean BRUCKER)

M. KLEIN Marcel est nommé secrétaire de séance.

Le PV de la réunion du 12 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie : attribution du marché

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Note que, suite à la publication de l'appel d'offres dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et aux demandes de dossiers ou d'explications d'entreprises, un seul candidat a présenté une offre.
- Confirme la nécessité de faire réaliser ces travaux rapidement en raison du manque de place dans l'actuel cimetière, de l'absence de columbarium et d'ossuaire.
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 162.636,75 euros HT, soit 195.164,10 euros TTC.
- Autorise le maire à signer le marché et tous les documents pour la réalisation et le paiement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 21 et seront inscrits au budget 2018.

2. Travaux d'aménagement et de sécurité routière de la voirie avec mise aux normes : attribution du marché

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier et des consultations effectuées pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurité routière de la voirie avec mise aux normes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses offres et du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Note que, suite à la publication de l'appel d'offres dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et aux demandes de dossiers ou d'explications d'entreprises, trois candidats ont présenté une offre.
- Confirme la nécessité de faire réaliser ces travaux rapidement afin de sécuriser la circulation dans le village, de mettre la voirie et l'accès aux bâtiments publics aux normes et surtout de renforcer la sécurité des accès à l'école.
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn, mieux-disante, pour un montant de 76.315,00 euros HT, soit 91.578 euros TTC.
- Autorise le maire à signer le marché et tous les documents pour la réalisation et le paiement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 21 et seront inscrits au budget 2018.

3. Budget 2017 : décision modificative n° 1 demandée par la Trésorerie

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de modifications budgétaires du receveur municipal, dans une démarche de cohérence entre les comptes d'imputation et l'objet des immobilisations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES = 28 274.51		RECETTES = 28 274.51	
2132/041	+12 339.76	21318/041	+ 13 907.49
2151/041	+1 567.73	2151/041	+ 3 928.96
2184/041	+3 571.70	2152/041	+ 3 168.06
21534/041	+10 795.32	21578/041	+ 3 698.30
		21784/041	+ 3 571.70

4. Ecole : divers investissements

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de Madame la Directrice et des enseignants de l'école primaire et maternelle, à savoir :

- 2 ordinateurs portables et leurs accessoires,
- 3 tableaux blancs interactifs (TBI) et leurs accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition de ces matériels pour un montant maximum de 11.000 euros TTC.
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires pour l'achat et le paiement de ces matériels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 21.

M. Joseph KLEINCLAUSS arrive à ce point.

5. Entretien des locaux communaux : acquisition de divers matériels

Le Maire informe le Conseil Municipal du rapport d'intervention ergonomique établi par l'Ergonome du Centre de Gestion concernant l'adjoint technique de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention,

- Note que des aménagements des situations de travail doivent être mis en place afin d'assurer le maintien dans son emploi d'adjoint technique.
- Autorise le maire à réaliser les divers aménagements et acquisitions nécessaires.
- Sollicite les aides du FIPHFP en faveur du maintien dans l'emploi de l'adjoint technique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au chapitre 21 ou en section de fonctionnement.

6. Admission en non valeur

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande du receveur municipal pour la mise en non-valeur de la créance de l'Association de Chasse d'Alteckendorf pour un montant de 61,80 euros pour cause de poursuites sans effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- la mise en non-valeur de la somme de 61,80 euros.

7. Aide aux sinistrés, victimes des ouragans Irma à Saint Barthelemy et Saint Martin

Les membres du Conseil Municipal se déclarent profondément touchés par la catastrophe qui a frappé les îles de Saint Barthelemy et Saint Martin. Ils s'associent à la grande peine et à la détresse des familles des victimes et des sinistrés.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire de transmettre à la population de Saint Barthelemy et de Saint Martin le témoignage de sympathie et de soutien de toute la population d'Ettendorf.
- Décide de verser un don de 800 euros pour venir en aide aux sinistrés, soit un euro par habitant de la commune.
- Décide de verser cette aide à l'Association des Maires de France ou du Bas-Rhin qui devrait ouvrir un compte d'aide aux victimes de l'ouragan Irma.
- décide à cette fin un virement de crédit de 700 euros du compte 022, dépenses imprévues, au compte 6574.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 11 septembre 2017

Le Maire, Patrice WEISS